

Echo de Notre-Dame de la Garde
Semaine Religieuse de Marseille

N° 1672	Décembre 1913
N° 1914	Août 1918
N° 1923	Octobre 1918
N° 1957	Juin 1919
N° 1966	Août 1919
N° 1971 – 1972	Septembre 1919
N° 1973 – 1975	Octobre 1919

La Crèche de Noël

Il y a toujours une France catholique

La Religion et les religions

Lettre aux Catholiques Français

En Alsace et en Lorraine, la question de l'école

Nos Revendications

Un statut légal pour l'Eglise de France

Le retour de nos Religieux

Le respect de nos libertés



Devant la Crèche Courte Méditation

LA consolante nouvelle, si joyeusement apportée par les Anges aux humbles pères de Bethléem, annonçait la fin d'une grande infortune et le commencement d'une ère de bonheur. A cette heure si douce, où le Fils de Dieu daignait descendre parmi les hommes, le souvenir des jours mauvais s'effaçait soudain pour faire place à l'espérance, tout comme les ténèbres et les ombres se dissipent devant le premier rayon de soleil.



Jésus naissant n'a déçu aucun espoir. Voilà pourquoi, après vingt siècles, l'anniversaire de sa venue ici-bas est toujours célébré au milieu de l'universelle allégresse. Noël, c'est la fête du cœur, l'impérissable mémorial d'un amour généreux auquel nulle tendresse humaine — si vraie qu'on la suppose — ne saurait être comparée. De la

part de notre *Emmanuel*, jamais aucune défaillance. Il nous aime et nous aime toujours, c'est là son mérite. Nous ne l'aimons plus ou pas assez, c'est là notre lâcheté.

Si encore son abandon pouvait nous être profitable ! L'orgueilleux triomphe des ingrats cache toujours — c'est un fait d'expérience — quelque secrète amertume. En délaissant le divin Enfant de la Crèche, en l'empêchant de grandir en nous, nous avons senti croître en nos âmes la faiblesse, et c'est elle — impossible de le dissimuler — qui sert de préface aux innombrables capitulations, en face du devoir, que le Dieu d'amour méconnu enregistre à notre passif.

Si *Jésus était mieux aimé*, ses actes revivraient dans les nôtres. Il est l'*Admirable*. De même qu'au fort du combat les moins valeureux subissent l'ascendant et sont entraînés par l'intrépidité des courageux et des braves qu'ils admirent, ainsi n'éprouveriez-vous aucune lassitude, âmes chrétiennes, à imiter Celui dont l'existence terrestre n'a été marquée que par un seul désir : faire, en tout, la volonté du Père qui est dans les cieux.

Si *Jésus était mieux aimé*, la famille et la société connaîtraient des jours plus prospères. Il est le *Conseiller*. Pour habile qu'elle soit, la diplomatie des hommes est toujours intéressée et partant à courte vue. Elle est incapable de prévoir, à plus forte raison de conjurer ces crises d'âmes dont toutes les nations — la France en particulier — souffrent plus ou moins, qui proviennent du mépris de la loi évangélique et ne peuvent se dénouer que par l'observation sincère des préceptes immortels donnés au monde par le divin Prédicateur des Béatitudes.

Si *Jésus était mieux aimé*, le peuple chrétien compterait encore ses

victoires. Il est le *Dieu Fort*. Le manque de cohésion dans les rangs de la milice fidèle — on le remarque assez, présentement — est la résultante nécessaire du flottement perpétuel et de l'indécision d'individus bien intentionnés, sans doute, mais indisciplinés, trop confiants en eux-mêmes et pas assez en Dieu, qui perdent pied au premier choc et se découragent à la première défaite. Jésus étant pour nous, réfléchissez, qui serait contre nous ?

Si *Jésus était mieux aimé*, l'espoir du bonheur qu'il est venu nous apporter, et que la terre ne saurait produire, nous ferait désirer plus vivement le ciel au terme de nos travaux. Il est le *Père du siècle futur*. En la solennité de Noël, le prêtre célèbre trois messes, et chacune de ces fonctions sacrées nous rappelle les divers avènements du Sauveur. La messe de minuit évoque à notre souvenir la naissance temporelle de Jésus dans la pauvre étable de Bethléem. La messe de l'aurore est destinée à célébrer la naissance du Rédempteur dans le cœur des chrétiens fidèles représentés par les bergers, et dans la messe du jour, l'Eglise honore le mystère de la naissance éternelle du Fils de Dieu au sein de son Père, dans la gloire à laquelle il convie les généreux et les vaillants. Si la conquête de cette félicité n'est pas exempte de mécomptes et de troubles dont l'appréhension rebute la pauvre nature, nous aurions courage, à la pensée que Jésus est le *Prince de la Paix* et qu'en nous en offrant un si délicieux avant-goût, en ce monde, par sa grâce, il ne veut que préluder à la joie désormais ininterrompue et sans mélange de la céleste patrie.

En donnant au Verbe divin, dans sa Crèche, les titres de gloire que dans le lointain des âges lui discernait le prophète Isaïe, demandons pour tous, au Dieu admirable, au divin Conseiller, au Dieu fort, Père du siècle futur et Prince de la Paix, la correspondance parfaite aux libéralités ineffables que sa naissance dans le temps a values à l'humanité coupable. Mieux acceptées, elles seront plus efficaces, et ainsi, de tous les enfants de l'Eglise *Jésus sera mieux aimé*.

L'Abbé L. CASTET.

BETHLÉEM

Bethléem est situé à deux lieues au sud de Jérusalem, par delà la plaine des Rephaïm, au cœur même des montagnes de Judée. Elle occupe le faite de deux collines soudées l'une à l'autre en forme de croissant. Des vallées profondes l'isolent de toutes parts ; celle du milieu, — la plus fertile, — l'Ouady-el-Karroubeh, enserrée par les deux pointes du croissant, descend en pente raide, et les murs étagés pour retenir la terre lui donnent l'aspect d'un vaste amphithéâtre verdoyant, couvert de vignes, d'oliviers, de figuiers, d'amandiers et de caroubiers. L'horizon, borné au nord et au couchant par les montagnes qui dominent Bethléem, s'ouvre splendide au midi et à l'orient. Voici le champ d'épis où vint glaner Ruth la Moabite, et, tout auprès, le petit monticule qui porte le village de Beit-Saour où Booz avait son aire. Plus loin, le désert de Juda avec ses monts stériles, sablonneux, pareils à des amas de cendres grises. Le soleil dore cette désolation, mais rien ne germe sur ce sol dévasté. Par derrière, — dans un gouffre au-dessus duquel se dresse, comme un rempart, la masse bleuâtre et violacée des rochers de Moab, — la mer Morte cache ses eaux bleues.

Au midi, une montagne solitaire s'élève fièrement en cône : c'est l'Hérodion, où le vieux roi Hérode voulut être enseveli et dormir son dernier sommeil.

Tel est le petit pays qui vit naître David et où se pressent aujourd'hui ses descendants.

Le P. DIDON (*Jésus-Christ*).

Des Trois Motifs pour lesquels il faut faire la Crèche

D'abord parce que c'est l'usage en Provence. Et nous sommes, nous devons et nous voulons rester Provençaux. Nos ancêtres, nos grands-pères, nos grand-mères faisaient la Crèche.

Et ce n'était pas une petite affaire. Il faut mille et un objets pour établir cette construction selon toutes les règles. Chaque objet a sa raison d'être, sa signification, son symbolisme. La vue d'ensemble rappellera l'Orient et aussi la Provence, l'Orient par respect pour l'histoire, la Provence par amour de la couleur locale et de la chère petite patrie.

Enumérons les petites constructions : avant tout, l'étable, en second lieu, le moulin et la maison du ravi. Ces trois édifices, c'est le minimum indispensable. Il faut un moulin à farine, car Bethléem signifie en hébreu *maison du pain* ; ce petit enfant, quand il aura grandi, composera l'incomparable, la divine prière où nous demandons le *pain quotidien* ; il dira de lui-même : *je suis le pain* descendu du ciel, celui qui prendra cette nourriture vivra éternellement.

Le ravi traduit l'admiration de tous les peuples devant ce mystère des mystères de l'amour divin : l'incarnation d'un Dieu, un Dieu devenu petit enfant, couché sur de la paille et gelottant de froid comme le plus humble des mortels.



Quant au site, il comporte des collines, des vallées, un ou deux ponts, au moins une rivière, enfin, des arbres, des arbustes, des prairies. Un jardin, en un mot.

Et ce jardin fait penser à celui de l'Eden, le Paradis terrestre, fermé depuis la chute de nos premiers parents. L'Enfant Jésus le rouvrira, il va apaiser le courroux de son père, nous rendre tous nos droits, rouvrir le paradis terrestre d'abord, en y ramenant la paix, puis le Paradis céleste où le printemps sera éternel.

Il faut de l'eau car nul n'a pu désaltérer l'humanité ni la purifier, c'est Jésus qui va faire jaillir cette eau pure de la vérité que tous pourront puiser à la source de l'Évangile. Bientôt, ce Jésus expliquera cette doctrine à la Samaritaine, près du puits de Jacob. Et l'eau sainte du Baptême lavera la souillure originelle.



Les personnages, les *santons*, doivent être de tout âge, il y a des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants. Mais tous sont gens du peuple, ils travaillent de leurs mains, ce sont des ouvriers. Jésus

sera appelé le Fils du Charpentier, il ressemblera à un apprenti et restera trente ans dans un atelier. Les plus nombreux de ces personnages ce sont les bergers par respect pour le récit évangélique. *Pastores erant*, il y avait des bergers, etc. Mais tous sont d'honnêtes gens, ouvriers, ouvrières, ménagères, marchandes. Dans nos Crèches de Provence, on met cependant des bohémiens — ils se convertissent — Jésus ne vient pas seulement pour les justes, il vient aussi et surtout pour les pécheurs.

Le premier rang appartient aux gens du peuple. Plus tard vont arriver les rois mages, et l'un des trois sera de la race nègre, car Jésus ne fait pas acception de personnes, il n'y aura plus désormais de distinction entre le citoyen romain et celui qui n'a pas le droit de cité, entre l'esclave et l'homme libre... Et ces lèvres divines diront un jour avec sévérité : *Malheur à vous qui êtes riches !* et avec infiniment de douceur : *Bienheureux ceux qui sont pauvres* par le détachement des biens de la terre.

Voici le vieillard aveugle, ou plutôt — c'est mieux conforme aux usages de Provence — la jeune fille aveugle, la *chatto aveuglo* ; dès qu'elle est en présence du divin Enfant, elle recouvre la vue. Ce Jésus, en effet, passera en faisant le bien, en répandant les bienfaits, et le signe de sa divinité sera celui-ci : les aveugles voient, les sourds entendent, etc.



Nos Crèches ont aussi des animaux. D'abord, le bœuf et l'âne serveurs utiles des petites gens, surtout dans les champs, pour tracer le sillon, pour porter les fardeaux et, sobres l'un et l'autre, se contentant de peu et d'humeur paisible. Ils auront la place d'honneur, ils sont dans l'étable et remplissent tout de suite leurs bons offices en réchauffant l'Enfant-Jésus, car l'on est en décembre, et au milieu de la nuit, et l'étable est ouverte aux intempéries de la saison et de l'heure.

Les travaux des champs, la campagne, le laboureur, le semeur, il en parlera souventes fois, et avec complaisance, le doux Jésus, pendant ses courses apostoliques. La parole de Dieu est une *semence*, et Jésus énumère les divers terrains très favorables, ou peu ou pas à l'abondante moisson. Que de paraboles et que de leçons Jésus puisera dans les scènes rustiques, les habitudes des laboureurs, les mœurs des oiseaux, la culture des arbres, la parure, la beauté des fleurs !

A la Crèche, mettez aussi des *agneaux*. Jésus n'est-il pas « l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde ? » Et au jour de sa Passion ne sera-t-il pas comme l'agneau que l'on conduit à la boucherie et qui ne résiste et ne se plaint pas même en bêlant ; Lui, le tout puissant, il pourrait cependant terrasser et perdre tous ses ennemis, d'un seul mot, comme il jeta sur le sol la bande que conduisait le Traître, au Jardin des Oliviers.

C'est même tout un *troupeau* qui doit paître aux environs de l'étable. Ce Jésus, c'est le Bon-Pasteur, il ira un jour à la recherche de la brebis égarée, il la ramènera au bercail, sans la pousser devant lui, mais en la portant sur ses épaules, il les connaît toutes ses brebis par leur nom, et il donnera sa vie pour les arracher à la gueule des loups.



Il faut faire la Crèche, pères et mères de famille, pour donner à vos enfants ce que l'on appelle d'un nom moderne une *leçon de choses*,

vieille, très vieille méthode pédagogique employée par l'Eglise dans toutes les cérémonies extérieures du culte, véritables leçons de choses. Vous leur apprendrez d'abord que vous tenez aux usages religieux, qu'ils doivent par suite y tenir, eux aussi, à votre exemple. Vous leur apprendrez ensuite, rien qu'en leur montrant la Crèche, une bonne partie de leur Catéchisme, vérités à croire, devoirs à pratiquer, l'existence de Dieu, l'incarnation de son Fils, l'existence de la Très Sainte Vierge, des anges, du ciel; vous leur apprendrez que la pauvreté n'est pas vice, puisqu'un Dieu est si pauvre; qu'il faut savoir donner, car tous arrivent à la Crèche en portant des cadeaux, les bergers les fruits de leurs champs et de leurs troupeaux; les Rois Mages l'or, l'encens et la myrrhe; rien qu'en regardant la Crèche, ces bons petits chrétiens apprendront même que devant Dieu nous sommes tous égaux, puisque les Mages, avec leurs beaux manteaux et leurs couronnes, n'hésitent pas à se mettre à genoux dans une étable; peut-être même, ces chers petits admireront l'exemple de ces rois qui n'ont pas peur que leurs gentils petits pages se moquent d'eux, car ils devaient être impertinents et moqueurs, même à cette époque, les gentils petits pages, et, pour sûr, ils voyaient pour la première fois leurs maîtres se prosterner ainsi dans une maison qui ressemblait si peu à un palais et un palais d'Orient, et aux pieds d'un enfant qui ressemblait si peu à un fils de roi ou de grand seigneur.



Enfin, il faut faire la Crèche, pour affirmer que la Religion est une reine, elle a partout sa place, et une place d'honneur. Sans doute, l'église est sa résidence principale, elle n'est pas son unique demeure, et quand elle en sort, elle ne cesse pas d'être chez elle.

Dieu est partout, et partout il est le maître. Qui l'aime et qui l'adore ne lui fixe ni heures ni frontières. Il le sert partout et toujours, et ne se dédoublant jamais, citoyen, père de famille, homme public, au comptoir ou à l'usine, chez ses amis, chez les siens, il est et reste chrétien, il pense, il parle, il agit en chrétien.

Oui, chers lecteurs, continuez à faire la Crèche, comme la faisaient vos ancêtres. Au sanctuaire du foyer domestique, mettez-la de préférence dans la salle à manger, non loin de la table de famille. Ayez soin que les *blés* demeurent bien verts, et ne laissez pas s'éteindre, avant le 2 février, la petite lampe à huile d'olive.

Faites la Crèche, faites-la bien, avec goût et avec amour, afin d'être et de paraître bons Chrétiens et bons Provençaux.

L'Abbé T. BRIEUGNE.

NOËL

Quel mot lointain, séraphique et surnaturellement doux que celui de Noël! On dirait le pseudonyme de Dieu quand il était petit. Mot qui chante, mot qui tinte, mot qui prie dans la gaieté, mot tendre d'Eglise, allègre et pieux frère d'*Alleluia*, mot d'action de grâces qui monte et voltige avec des dessins de cantique et dont le musical écho se congèle si suavement dans le bleu vitrail de la grande Nuit... Mot qu'on n'imagine jamais tracé droit comme ceux de la terre, mais qui semble toujours écrit *in excelsis* sur ces sinueuses banderoles que dé-

roulent, au bout de petites mains, deux anges d'avant-garde pavoisés d'ailes...

Ce mot donne courage. Il exhorte. Il fait espérer et se souvenir. Il nous grandit en nous rapetissant. C'est un mot qui dilate, réchauffe, rapproche et réconcilie, qui pétille comme un sarment, qui met un cerge au front et des roses au cœur. Après la première joie de naître ce jour-là, la dernière serait d'y mourir, faveur logique aussi, la mort étant par excellence l'aube suprême, l'essentielle résurrection, la porte de la seule vie, l'aurore et le matin de tout, le Noël de l'éternité.

Noël enfin est une fête précieuse parce qu'on y célèbre la messe de minuit. Messe! et minuit! Comme ces deux mots brodés ensemble, associés, appuyés l'un sur l'autre, si puissants et si riches de vision, font un beau mariage chrétien! A l'appel que font ces flots de clartés, tous les passants, même ceux qui n'entrent pas, savent que c'est « la messe de minuit », une messe où les hymnes sont entonnées par des âmes meilleures, où l'orgue trouve des voix réellement célestes, où la prière, longtemps perdue, revient toute seule au bercail de la mémoire, où le Christ en haut de l'autel ne semble plus crucifié. Bras ouverts, il sourit à tous, et chaque clou de sa main percée ne paraît que le grain de myrrhe déposé dans ses mignonnes paumes par les rois d'Afrique à ses genoux.

Ah! quel plaisir grave et charmant c'était! la profonde fête que d'aller autrefois, quand nous avions si peu d'années, entendre cette messe aux flambeaux du village! D'y songer, le cœur me manque et mes doigts essuient mes yeux.

Henri LAVEDAN,
de l'Académie Française.

Un ancien premier Ministre qui a du dépit et du front

C'est M. Briand. Il ne se console pas de n'être plus premier Ministre et estime que M. Doumergue est loin de le valoir.

Et cela, il est allé le dire dans son grand discours de Saint-Etienne, à un banquet de quatorze cents couverts offert par des socialistes à cet odieux personnage. Son dépit ne nous intéresse pas.

Mais en se louant lui-même, il s'est fait un mérite d'avoir fait la Séparation sans verser du sang — il a oublié qu'il y avait bien eu un peu de sang versé — il a eu le front d'en conclure que les catholiques reconnaissent en réalité le droit qu'avait l'Etat de s'emparer des biens de l'Eglise, puis, il a eu la lâcheté d'insulter les chefs de cette Eglise, en France, les Evêques et, avec eux, les députés catholiques et autres notabilités du monde religieux, qu'il appelle en bloc « les chefs du parti clérical » et qui auraient voulu « entraîner leur clientèle à la guerre civile ».

Faut-il avoir du front pour accuser ainsi les catholiques de fomenter la guerre civile! Il ne suffit pas de les avoir dépouillés, d'avoir fait voter contre eux des lois d'exception, de les traiter en parias dans un pays qui leur doit tant, il faut encore les calomnier, les outrager, les insulter...

Oh! qu'ils sont vilains les sectaires qui ne se consolent pas d'avoir été mis de côté et qui veulent, par tous les moyens, remonter au pouvoir.

T. B.

In Veritate et Charitate

IL Y A TOUJOURS UNE FRANCE CATHOLIQUE

Il y a toujours une France : les Allemands le savent aujourd'hui ; la guerre le leur a appris, et le monde entier le sait aussi ; après avoir cru le mensonge germanique, il croit la vérité des faits et il applaudit à la vitalité de la race française.

Ce que les autres nations savent moins, certaines au moins parmi celles qui n'ont point été entraînées dans le conflit, c'est l'une des raisons, et l'on peut dire la principale raison de cette vitalité française, si magnifiquement affirmée, c'est que, s'il y a toujours une France, il y a toujours aussi une France catholique.

Pour les éclairer, le *Comité catholique de Propagande française à l'étranger* publie aujourd'hui son ouvrage : *La Vie catholique dans la France contemporaine*. Après une préface de Mgr Baudrillart, qui résume à grands traits synthétiques le livre, Mgr Tissier, évêque de Châlons ; M. Etienne Lamy, de l'Académie française ; M. Henri Joly, de l'Institut ; le R. P. Léonce de Grandmaison, Directeur des Etudes ; M. l'abbé Michelet, professeur aux Facultés catholique de Toulouse ; M. Strowski, professeur à la Sorbonne ; M. Henry Cochin, député du Nord, apportant chacun sa pierre tirée du terrain dont il est maître, bâtissent tous ensemble le monument de logique invincible, où la France apparaît ce qu'elle demeure toujours : une nation catholique.

Catholique, dans sa vie religieuse. Sans doute, il ne faut ni contester certaines misères, certaines faiblesses, pas plus qu'il ne faut excuser aucun de nos oublis nationaux. Mais, si dans une démocratie « le pouvoir échoit la plupart du temps aux remuants, aux audacieux, qui imposent, à une heure donnée, leur volonté », le gouvernement français n'est point l'image du pays. La foi est toujours vivante en France. La preuve en est écrite par toutes ces églises qui couvrent son sol, dans les villes, dans les villages, et non seulement de vieilles églises, mais des églises neuves. Ce peuple que l'on dit athée, bâtit des églises. Et ces églises, le dimanche, les jours de fête, sont pleines. Le prêtre est partout. Ils sont rares, ils sont une infime exception, les enfants qui ne sont pas baptisés, comme les mariages purement civils, comme les enterrements civils.

L'immense majorité des enfants fait sa première communion ; le devoir pascal est accompli par un très grand nombre de Français ; la Fête-Dieu est demeurée très populaire, comme la Toussaint, comme Noël ; le buis béni des Rameaux n'est point oublié et le Vendredi-Saint est demeuré le plus saint des jours. L'usage du maigre, le vendredi, est resté traditionnel. A côté de ces fêtes, de ces prescriptions de l'Eglise toujours observées, une foule d'usages chrétiens sont toujours aussi de pratique courante et populaire, font partie de la vie nationale.

La France n'a point cessé de chercher la perfection religieuse dans les ordres d'hommes ou de femmes, elle la cherche dans les Tiers Ordres, dans les Associations de piété, dans les Retraites ; elle a la dévotion au Sacré Cœur, la dévotion à l'Eucharistie, la dévotion à la Vierge ; sa foi s'épanouit en une incomparable floraison d'Œuvres charitables, d'Œuvres de missions. L'Eglise de France a le Clergé le plus digne de respect, le plus riche de mérites, le plus magnifique ; la France garde au Saint-Siège la plus entière des fidélités. Sa vie religieuse non seulement n'a pas vieilli, elle se rajeunit en un superbe renouveau.

Voilà ce qu'il faut connaître pour connaître la France, comme il faut connaître ses belles familles, qui n'ont point disparu, et où se gardent avec la foi des ancêtres, le culte du devoir et l'austérité de la vie.

Dans la Loire-Inférieure 600 familles, ayant au moins chacune six fils ou gendres au front, ont donné plus de 4.000 soldats à la patrie. La famille des Mariot, cultivateurs à Chauvé, près de Paimbœuf, dont le chef a 84 ans, a envoyé à l'armée vingt-deux enfants, douze fils et dix petits enfants.

La pensée, comme la vie, comme la famille, est demeurée catholique en France : témoins, les hautes études religieuses, la philosophie, la littérature et l'art.

La théologie, l'apologétique, les études bibliques, l'histoire religieuse, la philosophie chrétienne, revenue à la scolastique, la littérature revenue au sens de l'ordre et à la raison catholique, l'art chrétien de plus en plus vivant et rajeuni, rendent tous les jours témoignage non seulement à la survivance, mais à la vitalité croissante de la pensée catholique en France, dans les sphères intellectuelles les plus hautes comme les plus universelles.

On est donc en droit de conclure avec Mgr Baudrillart : « Malgré les fautes de la France officielle, il n'est pas un pays au monde où la vie catholique soit plus intense, plus riche et plus féconde en œuvres. »

Correspondance Hebdomadaire.

N°1914
18 août 1918



La Religion et les religions

NOMBRE DES ADHÉRENTS

Les églises qui se réclament du Christ comptent aujourd'hui **550 millions** d'adhérents, plus du tiers de l'humanité, et l'élite de l'humanité, celle qui marche en tête de la civilisation. L'Eglise catholique en compte à elle seule environ **270 millions**, disséminés dans toutes les nations, plus que chacune des autres sociétés religieuses, chrétiennes et non chrétiennes. Les églises chrétiennes hérétiques ne comptent en effet que **150 millions** environ d'adhérents, qui s'émiettent en une multitude de sectes. On a dit avec raison qu'il n'y a point de protestantisme, il y a seulement des protestants, chaque individu se faisant, en vertu du principe du libre examen, « son petit religion à part soi ». Les églises chrétiennes schismatiques n'ont que **130 millions** d'adhérents, dont **100** dans la Russie.

Les principales religions non chrétiennes sont le Confucianisme, avec **235 millions** d'adeptes ; le Brahmanisme et le Mahométisme, avec chacun **200 millions** ; l'idolâtrie, **145 millions** ; le judaïsme, **10 millions**, etc.

*Chiffres donnés par notre docte confrère de la
« Semaine Religieuse » de Lyon, M. Emile
Castan.*

Voilà qu'une nouvelle inattendue m'a fait pousser un cri d'admiration et de reconnaissance envers Dieu, qui a daigné bénir si visiblement nos armées. Comment ne pas tomber à genoux, pour remercier le Seigneur d'avoir récompensé par une largesse si prodigieuse l'effort universel exigé du pays par deux hommes, en qui, pour une heure décisive, se sont incarnés le patriotisme le plus ardent et la science militaire, à la fois la plus sûre et la plus hardie !

M. Clemenceau voulait — disait-on — mourir en « beauté ! » Quelle beauté morale plus saisissante que celle de l'homme qui rejette et laisse tomber à terre le manteau sous lequel se cachait sa vraie stature, et ne veut montrer que le foyer où les traditions des aïeux attendaient l'étincelle ardente qui les ferait revivre et rayonner !

Et n'est-il pas attendrissant de voir, depuis que le maréchal Foch a été choisi comme généralissime, tous les regards tournés vers lui, et tant d'autres chefs valeureux de chez nous ou de chez les alliés, se plier à ses ordres, à ses signes, et entraîner la victoire sous les plis flottants de leurs drapeaux.

Cardinal de CABRIÈRES.

LE CRÉDIT LYONNAIS

reçoit, sans frais, les souscriptions
aux BONS de la DÉFENSE
NATIONALE, qui seront acceptés
en paiement des souscriptions au NOUVEL EMPRUNT FRANÇAIS.

N°1923

20 octobre 1918



LETTRE

des

Cardinaux, Archevêques et Evêques de France Aux Catholiques Français

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous sommes à une heure décisive pour l'avenir de la Patrie. Le génie de nos chefs, l'héroïsme de nos soldats, le concours de nos alliés ont, avec l'aide de Dieu, assuré le triomphe du droit par la victoire de nos armes. Nous avons salué avec une joie profonde le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ; et nous avons dit à l'arbitre souverain des destinées du monde nos ardentes et solennelles actions de grâces.

Il s'agit maintenant de réparer les suites de la guerre. Guérir les blessures de la Patrie, lui rendre sa prospérité matérielle, la maintenir à la hauteur morale où elle s'est élevée pendant l'épreuve : voilà la tâche qui s'impose à tous, et en particulier à ceux qui sont investis d'une autorité ou d'une influence sociales.

Dans une de ses immortelles Encycliques qui sont comme la charte de l'Eglise et des Sociétés modernes, Léon XIII disait : « Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente. De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir ». Ce sont ces principes, Nos Très Chers Frères, que vos Evêques, au seuil de l'ordre nouveau qui va inaugurer la paix, viennent vous rappeler comme devant servir de règle dans l'œuvre de régénération à accomplir.

Devoir de reconnaître les Droits de Dieu (1)

Le premier de tous est la reconnaissance des droits de Dieu. Dieu est le maître souverain du monde, parce qu'il en est le créateur. Les peuples ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de Lui, et n'est qu'une lieutenante de sa souveraineté. Les Etats n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante ; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi ; contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la

(1) Ces divisions ou têtes de chapitres ne sont pas dans le texte officiel, ils sont dus sans doute au journal *La Croix* ; mais Son Eminence le Cardinal de Cabrières les a fait insérer dans le texte de la Lettre publiée dans sa *Semaine Religieuse*, c'est là que nous les prenons.

France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la Religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale ? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est pas de nation plus favorisée du Ciel que la France, dont l'histoire est marquée par tant d'interventions manifestes de la Providence.

Devoirs de la Société envers Jésus-Christ

Afin d'enseigner aux hommes la vérité religieuse, de leur mériter et de leur communiquer la vie surnaturelle, de leur montrer la voie qui doit les conduire au bonheur éternel, tout en leur procurant dès ce monde la mesure de paix et de félicité possible ici-bas, Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son Fils, vrai Dieu et vrai homme.

Rédempteur du genre humain, Jésus-Christ seul peut procurer le salut aux sociétés comme aux individus. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre. Toutes les nations lui appartiennent par droit de création, parce qu'il est Dieu, et par droit de rédemption, parce qu'il les a rachetées au prix de son sang en mourant sur la croix pour l'expiation des péchés du monde.

Tous les peuples ont donc l'obligation de croire en Lui et d'observer les préceptes de son Evangile. La Religion chrétienne étant la seule vraie, les Etats, tout en pouvant user de tolérance à l'égard des autres cultes, ainsi que l'a rappelé Léon XIII, doivent la protéger, la défendre et en favoriser la propagation.

Devoirs de l'Etat envers l'Eglise

Pour continuer son œuvre parmi les hommes, Jésus-Christ a institué son Eglise, qui est le royaume de Dieu sur la terre.

Par la volonté de son divin Fondateur, l'Eglise est une société parfaite, possédant en elle-même et indépendamment de toute autorité humaine, les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission : pouvoirs d'enseigner les âmes et les peuples, de les régir par ses lois dans l'ordre spirituel, de les sanctifier par les sacrements et par le culte. Elle a droit à la même obéissance que Jésus-Christ, puisqu'il a déclaré qu'écouter l'Eglise, c'est écouter lui-même, et qu'il a promis d'être avec elle pour l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Son chef est la plus haute autorité morale qui soit en ce monde : il a droit à une situation indépendante, sûre, honorée, en rapport avec sa dignité et sa mission.

Composée des mêmes membres que la société civile, l'Eglise en est cependant distincte par son origine et sa constitution qui sont divines, par sa fin et ses moyens d'action qui sont d'ordre surnaturel.

Dieu, en effet, a confié à l'Etat le gouvernement de l'ordre temporel, à l'Eglise celui de l'ordre spirituel. La condition normale de leurs rapports est la concorde et l'aide mutuelle. La société civile a donc le devoir d'entretenir avec l'Eglise des relations de justice et de bienveillance et de sauvegarder toutes ses libertés : liberté de sa hiérarchie, de son ministère, de son enseignement, de son culte ; liberté de la vie religieuse, sans nulle diminution de leurs droits civiques pour ceux qui en font profession ; liberté de posséder les biens temporels, qui lui sont indispensables pour vivre et pour agir.

L'Etat, même incroyant, est tenu de se conduire selon ces principes, car il n'a le pouvoir que pour le bien de ses sujets ; il doit donc

protéger leurs intérêts religieux qui sont les plus précieux de leurs biens.

Le régime de la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise est de soi contraire à l'ordre voulu de Dieu. Si cependant certaines circonstances semblent l'imposer, la séparation doit se faire selon les règles de la justice, et l'Etat reste toujours tenu de respecter les droits et les libertés de l'Eglise.

La concorde d'ailleurs ne peut que profiter aux deux sociétés : en retour de la protection qu'il lui donne, l'Etat bénéficie de l'appui moral de l'Eglise qui, s'adressant à la conscience des hommes, leur enseigne au nom de Dieu le respect de l'autorité, l'obéissance aux lois justes, et toutes les vertus qui maintiennent dans les sociétés les bonnes mœurs, l'ordre et la paix.

L'Eglise enfin reconnaît tous les pouvoirs régulièrement constitués. Elle s'accommode de toutes les formes politiques, pourvu que soient respectés les droits dont elle est la gardienne et la liberté de son ministère. Aucun gouvernement n'est donc autorisé à la traiter en ennemie sous prétexte d'une prétendue opposition au régime politique existant.

On veut établir la paix par le respect des droits de tous : l'Eglise a aussi les siens ; ils doivent être respectés.

La Famille

Il est une institution qui intéresse également l'Eglise et l'Etat : c'est la famille, cellule primordiale de la société.

Pour que la famille soit prospère, il faut que dans sa constitution et dans sa vie, elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur.

Auteur de la famille, Dieu l'est aussi du mariage, qui en est l'acte constitutif, et c'est pourquoi tous les peuples ont reconnu au mariage un caractère sacré.

La foi catholique enseigne que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. Dans les unions entre chrétiens, le sacrement n'est pas simplement une qualité accessoire, séparable du contrat par lequel les époux se donnent l'un à l'autre ; c'est ce contrat lui-même, transformé par la grâce. Si le sacrement fait défaut, il n'y a pas même contrat, mais une union absolument illicite et invalide. Le contrat civil n'a d'autre effet que de régler les effets civils du mariage.

Le mariage est indissoluble : ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer. La sentence de divorce prononcée par l'autorité séculière, si elle annule les effets civils du mariage, ne saurait en rompre le lien qui subsiste toujours. Toute union attentée du vivant du premier conjoint est, malgré cette sentence, nulle en conscience et devant Dieu.

La fin principale du mariage est la procréation des enfants, par laquelle Dieu fait aux époux l'honneur de les associer à sa puissance créatrice et à sa paternité. C'est pécher gravement contre la nature et contre la volonté de Dieu que de frustrer par un calcul égoïste ou sensuel le mariage de sa fin. Elles sont aussi funestes que criminelles les théories et les pratiques qui enseignent ou encouragent la restriction de la natalité. La guerre nous a fait toucher du doigt le péril mortel auquel elles exposaient le pays. Que la leçon ne soit pas perdue. Il faut combler les vides faits par la mort, si l'on veut que la

France reste aux Français, et qu'elle soit assez forte pour se défendre et prospérer.

Enseignement et Education

En associant les parents à sa puissance créatrice, Dieu les a aussi rendus, participants de son autorité à l'égard de leurs enfants. Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère ; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'Etat est fautive ; contre elle, protestent la nature, la raison et l'enseignement positif de l'Eglise.

Les parents, en mettant au monde un enfant, contractent l'obligation imprescriptible et reçoivent le droit inaliénable de l'élever. Ce devoir ne consiste pas seulement à lui procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, mais aussi et surtout à pourvoir à la vie de son âme, par une éducation conforme à la foi et à la morale chrétiennes.

Cette éducation, ils doivent la donner d'abord eux-mêmes au foyer, puis la faire compléter à l'Eglise par le catéchisme et le ministère du prêtre ; ils ne doivent enfin confier leurs enfants qu'à des écoles qui continuent l'œuvre de l'église et du foyer sans jamais la contredire.

L'Etat, s'il a le droit incontestable d'avoir des écoles et d'enseigner les sciences profanes, ne doit pas dans l'éducation supplanter les parents ou se substituer à eux, mais seulement les aider et les suppléer. Dans un pays en immense majorité catholique, comme l'est la France, ainsi que le prouve avec évidence le grand nombre de familles, qui présentent leurs enfants au Baptême et à la Première Communion, et qui demandent à l'Eglise, la consécration de tous les grands actes de la vie, l'Etat a le devoir de mettre à la disposition des familles des écoles catholiques. S'il estime que les circonstances ne lui permettent pas de donner aux écoles publiques un caractère nettement confessionnel, au moins doit-il y faire enseigner les devoirs envers Dieu, et laisser aux parents la pleine liberté d'avoir des écoles chrétiennes. La justice, le respect des consciences et des droits sacrés des parents demanderaient que ces écoles soient subventionnées, sur les fonds publics proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Gouvernants et Gouvernés

Après l'horrible conflit dont l'Europe vient d'être le théâtre, le monde a soif de paix. Si l'on veut que la paix puisse régner à l'intérieur entre les citoyens, il faut d'abord que gouvernants et gouvernés, observent consciencieusement leurs devoirs respectifs, tels que les définissent le droit naturel et la loi divine.

Ceux qui détiennent le pouvoir ne doivent en user que pour le bien public, sans se laisser influencer par l'esprit de parti. Ils doivent faire des lois justes, et dans la distribution des fonctions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes mœurs et de réprimer ce qui leur est nuisible.

Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu. Les plaintes ou les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte.

C'est un devoir de conscience, pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage, de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes

comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience, que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Appel à l'Union des Classes

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la Patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure : nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement.

Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses, et que chacun puisse être fidèle à ses croyances, sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde.

D'après la doctrine de l'Eglise qui, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours été l'amie des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talent, de force, de santé et de la diversité des circonstances de la vie ; il faut l'accepter comme une disposition de la Providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail. Le socialisme collectiviste est à la fois une erreur et un péril.

Le moyen de rétablir et de conserver la paix sur le terrain social, c'est l'observation par les diverses classes de leurs devoirs réciproques selon l'enseignement de l'Evangile.

Que patrons et ouvriers comprennent que leurs intérêts sont solidaires, et qu'ils s'entendent loyalement pour les promouvoir par une collaboration amicale et féconde, au lieu de les compromettre par des luttes stériles.

Pour nous, ministres de Celui dont le cœur s'émuait de compassion sur toutes les misères humaines, nous ouvrons à notre cher peuple nos bras et nos cœurs. Nous sommes prêts à travailler avec lui à l'amélioration de son sort par tous les moyens légitimes, et nous croyons pouvoir l'assurer que, s'il a d'autres amis que nous, il n'en a pas de plus sincères, de plus dévoués et de plus désintéressés.

Un relèvement de Mœurs s'impose

Avant la guerre, tout le monde le proclamait, les mœurs avaient besoin de relèvement ; malgré tant d'héroïques sacrifices qui ont fait l'admiration du monde, cette nécessité subsiste toujours.

La probité et la loyauté dans les affaires ont subi de regrettables atteintes. Le respect du bien d'autrui s'est affaibli. Certaines tolérances légales, les conditions anormales de l'état de guerre ont donné occasion à des abus parfois scandaleux. Il est temps de couper court à ces abus et de revenir à l'observation de la justice.

La désorganisation des familles causée par l'absence forcée de leurs chefs a trop souvent engendré de déplorables défaillances. Depuis l'armistice, la joie de la victoire, le besoin de détente ont servi de prétexte à un fol entraînement vers le plaisir, et nous voyons reparaitre les excès du luxe, l'immodestie des toilettes, les danses lascives, les spectacles immoraux. Il importe de réagir sans délai contre ces désordres qui sont un manque de respect à la mémoire des héros

tombés pour la Patrie, une insulte au deuil des veuves et des orphelins, une honte pour la société qui les tolère.

Il faut assainir nos mœurs et les régler en revenant aux préceptes du Décalogue et de l'Evangile. Les pouvoirs publics ont le devoir de surveiller les transactions, les théâtres, les spectacles, de réprimer l'alcoolisme, la licence de la presse, les publications obscènes. Mais leur action, purement extérieure, ne saurait suffire. Pour donner à l'homme la force de maîtriser ses passions, de pratiquer tous ses devoirs, d'accepter les gênes et les sacrifices que demande la vertu, il est nécessaire de le replacer en face du vrai sens de la vie que seule la foi nous donne, et de le ramener à la pensée de Dieu dont l'autorité seule s'impose à la conscience.

Conclusion

Tel sont, Nos Très Chers Frères, les principes d'après lesquels doivent se constituer et se régir les familles, les États, les sociétés. En dehors de ces fondements posés par Dieu lui-même il ne saurait y avoir, ni stabilité ni vraie prospérité. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle en certaines contrées de l'Europe et qui suscitent partout les plus vives inquiétudes, ne sont-ils pas une saisissante confirmation de l'oracle sacré : « Si le Seigneur ne met la main à la construction de la maison, en vain travaillent ceux qui essayent de l'édifier ; en vain, s'il ne protège la cité, veillent ceux qui en ont la garde. » Nous l'avons trop oublié ; l'expérience est faite ; ne nous obstinons pas dans une voie qui nous serait fatale.

Si la France veut se relever, si elle veut être tranquille, forte, prospère, honorée, il faut qu'elle revienne aux principes chrétiens, qu'elle y conforme ses lois et ses institutions. La Religion du Christ, depuis de longs siècles la religion de nos pères, a été intimement mêlée à notre vie nationale ; elle a béni nos drapeaux avant toutes nos guerres et chanté toutes nos victoires ; elle a enfanté chez nous des pléiades de saints, de héros, de génies, inspiré nos plus beaux monuments et nos plus illustres chefs-d'œuvre, nous lui devons la vérité, la charité, la liberté, la primauté de la civilisation : la France pourrait-elle la renier sans se renier elle-même ?

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que peut rencontrer ce retour à l'idéal chrétien. Mais persuadés que l'application des doctrines que nous venons d'exposer ne serait pas moins profitable à l'État qu'à l'Eglise, nous croyons, en les proclamant, servir la Patrie aussi bien que la Religion. Qu'il nous soit permis d'espérer que non seulement les catholiques, mais aussi tous les hommes soucieux du vrai bien du pays en reconnaîtront la sagesse, et qu'ils auront à cœur de travailler à en procurer la restauration dans nos institutions et dans nos mœurs. Ainsi seront assurés à notre chère et glorieuse Patrie tous les fruits de la victoire que vient de lui accorder le Christ, toujours ami des Francs.

Et sera la présente Lettre Pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le Dimanche, 15 Juin, fête de la Sainte Trinité.

7 Mai 1919, en la solennité de saint Joseph.

† Louis-Joseph, Cardinal Luçon, arch. de Reims ; † Paulin, Cardinal Andrieu, arch. de Bordeaux ; † Léon-Adolphe, Cardinal Amette, arch. de Paris ; † Anatole, Cardinal de Gabrières, év. de Montpellier ; † Auguste, Cardinal Dubourg, arch. de Reims ; † Louis, Cardinal Dubois, arch. de Rouen ; † Louis-Joseph, Cardinal Maurin, arch. de Lyon ; † Clément, arch. de Carthage ; † Augustin, arch. de Toulouse ; † François, arch.

En Alsace et en Lorraine

LA QUESTION DE L'ÉCOLE

Les parents catholiques, en Lorraine, signent en masse la déclaration suivante dans laquelle, au nom des promesses qui leur ont été faites, ils réclament le maintien de l'école confessionnelle, et rejettent l'école neutre et athée qu'on voudrait leur imposer comme un triste don de joyeux avènement, à leur rentrée dans la mère-patrie.

« Le peuple de Lorraine, confiant dans la loyauté du gouvernement français, pour le maintien dans nos provinces si heureusement reconquises, de l'école confessionnelle et de ses libertés religieuses concordataires, répudie, entre autres, l'école neutre et tout ce qui peut porter atteinte à l'éducation morale de la jeunesse. Heureux d'être redevenu Français pour toujours, sa fidélité se doublera de celle du gouvernement à tenir ses promesses. » * * *

Le Comité scolaire diocésain de Strasbourg, de son côté, a lancé aux pères et aux mères de famille de toute l'Alsace, un appel qui dénote les graves préoccupations que donnent à l'âme catholique de l'Alsace nos funestes lois scolaires. On y lit :

« C'est à l'école que l'enfant reçoit ses premières impressions et se prépare aux devoirs futurs de la vie, afin de devenir non seulement un bon citoyen, mais aussi un bon chrétien. L'instruction religieuse doit, en effet, continuer à faire part intégrante de l'instruction officielle, tant pour l'enseignement donné par l'instituteur, l'éducateur qualifié de la jeunesse, que pour celui donné par le prêtre.

« Les parents sont, en première ligne, intéressés à ce que leurs enfants reçoivent, comme par le passé, une instruction religieuse solide à l'école même.

« Ils ne toléreront jamais qu'on nomme dans nos écoles des instituteurs ou des institutrices qui fassent preuve d'hostilité à la religion, soit en critiquant ou en dénigrant nos institutions religieuses. »

A la suite de cet appel, les parents catholiques ont commencé à signer en masse la déclaration suivante qui sera présentée à notre gouvernement, lui manifestant clairement ce que l'Alsace entend par le respect de ses traditions et de ses libertés religieuses :

« Le soussigné père de famille, la soussignée mère de famille, se déclarent formellement pour le maintien de l'école confessionnelle, telle qu'elle existe en Alsace, comme institution traditionnelle et en vertu des lois françaises Guizot (1833) et Falloux (1850) ».

L'homme « se fait soi-même son dieu ». Pour le punir, Dieu n'a, hélas ! qu'à le laisser faire.
Chanoine GAUDEAU.



NOS REVENDICATIONS

II. — Un statut légal pour l'Eglise de France

DANS tous les pays civilisés, on reconnaît aux Evêques, en union avec le Pape, aux paroisses et aux différents groupements religieux, le droit légal de posséder les biens nécessaires au culte ou aux œuvres. En France, depuis la loi de Séparation, on refuse à l'Eglise le droit de posséder et de transmettre des biens ; et par conséquent on lui dénie toute possibilité physique de vivre.

C'est là, en même temps qu'une criante iniquité, une invraisemblable situation juridique, contre laquelle nous devons élever une énergique protestation.

Depuis 1905, l'Eglise de France, dont pourtant nos gouvernants reconnaissent l'influence sociale puisqu'ils ne se sont pas fait faute d'invoquer son appui en faveur de la collecte de l'or ou de la souscription aux différents emprunts de guerre, n'est pas reconnue par l'Etat comme un corps légal et constitué ayant le droit de posséder. Non seulement elle s'est vue injustement spoliée des biens qui lui avaient été légitimement et librement donnés ; mais encore elle ne peut, légalement, rien avoir en propre, ni posséder, en tant qu'Eglise et comme corps permanent, les ressources dont elle a besoin pour ses œuvres. Elle ne vit donc que par un miracle d'ingéniosité et d'économie, se débattant comme elle peut dans l'inextricable complication des testaments et des héritages, n'ayant d'autre refuge que dans la générosité et l'honnêteté des fidèles, et se trouvant sans cesse à la merci d'un héritier indélicat.

Or, tandis que, malgré toutes ses entraves, elle essaie péniblement d'assurer le lendemain et de reconstituer un humble patrimoine, voici que chaque jour l'Etat la ronge par l'oppression des droits de succession devenus exorbitants et qui vont jusqu'à 28 0/0 quand il s'agit de personnes non parentes. Les rares biens que nos évêques ou nos prêtres ont réussi à économiser, à force de privations, et qu'ils voudraient transmettre à leurs successeurs, sont donc exposés à être dévorés par le fisc après trois transmissions par héritage, puisque chaque mutation de ce genre absorbe presque un tiers de l'héritage ; si bien que, par exemple, la guerre, en emportant trois prêtres, héritiers consécutifs du même bien, aurait emporté également tout le bien qu'ils s'étaient transmis. Le fisc suce ainsi rapidement et sûrement tout capital que l'Eglise essaie de reconstituer. C'est le régime perpétuel de l'instabilité et de l'anémie.

Nous demandons, en conséquence, qu'un statut légal vienne enfin régler humainement cette situation précaire et intolérable de l'Eglise de France. Et, pour préciser, nous demandons le droit légal de posséder et de transmettre des immeubles à usage d'évêchés, de presbytères, d'écoles, de salles d'œuvres ; droit de posséder et de transmettre des biens meubles, des rentes et des fondations ; de recevoir des dons et des legs, d'avoir en un mot la personnalité civile, comme en Amérique.

Coûte que coûte, il faut donner à l'Eglise un régime stable de pos-

session. On doit bien cela aux innombrables prêtres-soldats morts dans les tranchées, et à ces prélats dont la noble et patriotique attitude au cours de la guerre a été hautement proclamée par le gouvernement lui-même.

(Semaine Religieuse de Viviers).



N°1971

21 septembre 1919



NOS REVENDICATIONS

III. — Le Retour de nos Religieux

AVANT la guerre, une déplorable loi d'exception, qui compromet la République Française à la face du monde, jeta un jour hors du pays nos congrégations religieuses. Elles durent prendre le chemin de l'exil, et aller chercher chez les nations voisines la paix, la place au soleil qu'un gouvernement sectaire leur refusait chez nous, et le morceau de pain qu'on ne voulait plus leur accorder au foyer de la famille française.

Et voici qu'au jour de la déclaration de guerre, oublieux de l'ostracisme dont on les avait frappés, n'écoutant que la voix sacrée du devoir et de l'amour toujours vivace de la patrie, tous ces grands exilés franchirent les frontières que leur avaient fermées la haine et l'injustice, et ils vinrent tous faire à la France un magnifique et imposant rempart de leurs poitrines, payer l'impôt du sang, du dévouement, de l'héroïsme sous toutes ses formes.

« La nuit même de la mobilisation, raconte quelque part Monseigneur Touchet, un Père du Sacré-Cœur de Bétharram, exilé en Espagne, rentra en France. Vers Hendaye, un ami le rencontre : « Où allez-vous ? lui dit-il. Je rejoins mon dépôt. — Mais ils vous avaient mis hors de la frontière ! — Sans doute. — Et vous venez les défendre ? — Oui, je viens défendre la France. — Il y en a qui vous trouveront bien *bête*. » Le Bétharramite, ajoute le vénéré prélat, a été *bête* jusqu'au bout. Il s'est fait tuer. »

Est-ce que les barrières de la patrie ne vont pas s'abaisser devant ces hommes-là ? La maréchaussée les reconduira-t-elle à la frontière, avec leurs décorations et leurs blessures, comme on y a conduit certain traître qu'une clémence peut-être exagérée a sauvé du poteau d'infamie ? La France, la noble France, la France si belle aujourd'hui dans sa victoire, ne peut avoir, n'aura pas cette sauvage ingratitude.

Et nos admirables religieuses ne se sont-elles pas multipliées, de leur côté, dans les ambulances et dans les hôpitaux du front ou de l'arrière, ou même dans leurs propres maisons transformées très souvent en hôpitaux auxiliaires. Qui dira les prodiges de dévouement obscur et inlassable de ces saintes femmes auprès de nos blessés ? Qui dira les sacrifices de tout genre accomplis avec un élan et une générosité qui ont souvent dépassé les limites de la prudence ? Tous les poilus — et ils sont innombrables — qui ont passé par une ambulance, ont emporté des « bonnes sœurs » qui se sont penchées sur leur lit de souffrance un souvenir attendri et gardent pour elles une gratitude infinie. Le gouvernement lui-même, par les nombreuses décorations ou citations civiques qu'il leur a décernées, a reconnu qu'elles avaient bien mérité de la patrie.

Est-ce que tous ces gestes sublimes vont être récompensés maintenant par la continuation d'un ostracisme, contre lequel protestent la religion, la justice, le bon sens, la civilisation et le caractère français lui-même fait d'honneur et de loyauté ? **Ces religieux, ces religieuses, comme tous les bons citoyens d'abord et par droit de naissance, et puis comme de bons et vaillants**

serviteurs, comme les défenseurs et les sauveurs de leur patrie, ont droit au soleil de France, un droit sacré, inaliénable, droit et liberté de vivre et de prier en commun, droit et liberté de posséder, droit et liberté d'enseigner.

Que ceux qui persistent ridiculement à vouloir dénier tous ces droits à nos prêtres et à nos congrégations religieuses se lèvent et osent le dire bien haut ; et nous verrons alors ce qu'en pense le peuple de France, ce qu'en pensent en particulier nos vaillantes familles ardéchoises qui, en si grand nombre, ont fourni à l'Église des religieux ou des religieuses.

Pour nous, nous demandons place au soleil de France pour ces grands Français et ces admirables Françaises qui n'ont commis d'autre crime que d'avoir consacré leur vie au service de Dieu et de leurs frères. C'est là encore une de nos revendications essentielles : elle est au premier rang de celles qui nous tiennent le plus au cœur.

(Semaine Religieuse de Viviers).



N°1972

28 septembre 1919

NOS REVENDICATIONS

IV. — Le respect de nos libertés.

La liberté de conscience est inscrite au recueil de nos lois. « Nul ne doit être poursuivi ni inquiété pour ses croyances », proclament les coryphées du régime ; et si « la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte », elle laisse tout citoyen libre de pratiquer celui qui lui convient.

Voilà la théorie, voilà les principes que l'on proclame et que l'on affiche sur les murs. Qu'en est-il en réalité ? Ou du moins qu'en était-il avant la guerre, et qu'en sera-t-il encore demain, si nous ne savons pas nous unir pour réclamer nos droits et faire triompher nos justes revendications ?

* *

Aux yeux de l'Etat il était fort mal porté, dans un jadis qui n'est pas fort éloigné, pour un fonctionnaire, pour un gendarme, par exemple, un magistrat ou même un officier, pour un modeste cantonnier ou un simple facteur des postes, sans parler des instituteurs, d'aller à la messe et de faire ses Pâques. Un avertissement discret ne tardait pas à parvenir au fonctionnaire coupable de ce délit ; et, s'il avait le malheur de s'obstiner, c'était à bref délai la révocation ou tout au moins la suppression de tout avancement dans sa carrière. N'avons-nous pas vu tout dernièrement encore le ministre de l'instruction publique, sur l'injonction des amicales de l'endroit, blâmer et déplacer un directeur et une directrice d'école normale, auxquels on n'avait à reprocher aucun manquement professionnel, mais qui avaient simplement le tort de pratiquer ouvertement leur religion ?

* *

De même, en matière d'éducation, l'Etat traitait trop souvent ses agents comme de vrais esclaves, devant lui livrer, en échange des traitements qu'il leur servait, non seulement leur travail, mais encore l'âme de leurs enfants qu'ils avaient ordre, sous la menace de peines fort graves, de confier à des maîtres athées. Qu'un père, qu'une mère voulussent passer outre et confier leur fils ou leur fille à un établissement libre, cette indépendance pouvait leur coûter fort cher.

Et puisque nous avons abordé la question de l'enseignement, que dire des lois scolaires qui nous régissent encore ? La liberté d'enseignement, telle qu'elle fonctionne de nos jours, n'est qu'une duperie. Non seulement les parents, ainsi qu'on vient de le voir, ne sont pas maîtres d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix ; mais encore il y a toute une catégorie de citoyens, qui offrent de par ailleurs toutes les garanties désirables de compétence et de moralité et qui néanmoins sont exclus du droit d'enseigner. Les congréganistes, hommes ou femmes, contre lesquels on pourrait faire la preuve légale de leur qualité actuelle de congréganistes, sont privés, de par la loi, du droit d'enseigner, non seulement dans les écoles publiques, mais encore dans les écoles que l'on appelle libres.

(A suivre.)

(Semaine Religieuse de Viviers).

NOS REVENDICATIONS

IV. — Le respect de nos libertés.

(Suite et fin) (1)

Il y a toute une catégorie de citoyens qui offrent, de par ailleurs, toutes les garanties désirables de compétence et de moralité et qui, néanmoins, sont exclus du droit d'enseigner. Les congréganistes, hommes ou femmes, contre lesquels on pourrait faire la preuve légale de leur qualité actuelle de congréganistes, sont privés, de par la loi, du droit d'enseigner, non seulement dans les écoles publiques, mais encore dans les écoles que l'on appelle libres.

Tout le monde sait enfin que, au point de vue des manifestations extérieures du culte, le régime sous lequel nous vivons, n'est pas précisément un régime de liberté. Alors qu'on tolère dans les rues toutes sortes de défilés et de cortèges, on interdit les processions catholiques ; le drapeau rouge peut s'étaler librement en public, mais le drapeau du Sacré-Cœur doit se cacher comme un proscrit ; il est permis de descendre dans la rue et sur la place publique pour acclamer la haine des classes, mais non pas pour fêter le Dieu qui unit et qui ne demande qu'à répandre ses miséricordes.

Tel est le régime d'exception que nous subissons depuis trop longtemps déjà. On commence par nous ligotter solidement, et l'on vient ensuite nous déclarer solennellement que nous sommes libres. La plaisanterie a vraiment trop duré. Nous ne voulons plus être traités en parias dans le pays de nos pères. Nous sommes des citoyens comme les autres, nous avons les mêmes charges que les autres, et nous avons payé l'impôt du sang tout comme les autres ; nous entendons avoir les mêmes droits.

Nous réclamons donc et nous ne cesserons de réclamer :

1° La liberté pour tous, et pour les fonctionnaires comme pour les autres, de pratiquer ostensiblement le culte catholique et d'envoyer leurs enfants à l'école qu'ils préfèrent, sans avoir à craindre une disgrâce, sans s'exposer à des vexations de la part de leurs chefs ;

2° La liberté d'enseignement pour tout Français et toute Française satisfaisant aux conditions communes de savoir et de moralité. Que l'on soit laïque ou congréganiste, que l'on porte un veston ou une soutane, une cornette ou une robe à la dernière mode, il faut qu'on ait le droit, si l'on veut, d'ouvrir une école et d'y donner l'enseignement ;

3° La liberté des processions catholiques, partout où elles ont été supprimées par l'étroitesse d'esprit d'un maire sectaire. Puisque les autres peuvent librement défilé dans les rues, nous demandons à défilé non moins librement.

Toutes ces libertés sont reconnues dans la protestante Angleterre et la démocratique république des Etats-Unis. Pourquoi les catholiques de France seraient-ils moins respectables que ceux des Nations avec qui nous avons combattu ? Pourquoi se feraient-ils moins respecter ?

(Semaine Religieuse de Viviers).

(1) Voir le Numéro 1973 de l'Echo-de-Notre-Dame-de-la-Garde.

Extraits de la Collection en cinq volumes de
L'Echo de Notre-Dame de la Garde
période 1914 à 1919
Un prêt de Rémy IMBERT,
Président du Musée de la Mémoire Militaire de Meyreuil

Document édité le 05 janvier 2019
par le webmaster
Pour le site roquepertuse.org

